

## Club Abelard : statuts

Ces statuts ont été adoptés à l'unanimité des membres fondateurs du club présent au congrès fondateur du 14 octobre 2002.

### **1 OBJET DU CLUB**

#### 1.1 Objet principal

L'objet du club est la recherche de la vérité, parce que la vérité rend libre.

Le club Abélard n'est pas un club de plus. Il est un club où la vérité ne fait pas peur. Où l'on ose dire des vérités même quand elle font mal.

L'objectif du club se décline en quatre temps :

1. Rechercher ce qui est vrai dans tous les domaines, en toute objectivité
2. Faire partager les vérités à un public le plus large.
3. En tirer les conséquences pour l'action.
4. Agir

Reprenant le flambeau des humanistes, le club Abelard souhaite le progrès du genre humain.

#### 1.2 Objets secondaires

Le club se dote d'objectifs corollaires ou secondaires :

- Lutter contre le racisme et toutes les formes d'exclusion
- Se battre pour l'égalité entre les Hommes
- Se battre pour l'égalité entre les hommes et les femmes

#### 1.3 Méthodologies

A ces fins, le Club Abelard bâtit une méthodologie, sur laquelle il peut s'appuyer pour conquérir les champs inexplorés du savoir humain et de la connaissance terrestre..

Cette méthodologie sera améliorée au fil du temps. Plus qu'un cadre rigide, elle sera un guide un support pour la réflexion, une véritable abaque pour convertir les idées en action.

Cependant, le Club Abélard ne s'enferme pas dans sa méthodologie, et toute liberté est laissée à la créativité.

## **2 LES REGLES DE FONCTIONNEMENT DU CLUB**

### **2.1 Statut de membres**

#### **2.1.1 Conditions pour être membre**

Pour devenir membre de plein droit du Club Abélard les conditions suivantes sont nécessaires :

1. Aimer les idées
2. Aimer les recevoir avant de les donner
3. Ne pas être membre du Front National

Ces conditions étant remplies, le candidat proposera au Club ses réflexions sur un sujet ou les connaissances du club pourraient être utilement complétées.

#### **2.1.2 Procédure d'admission**

- Toute candidature doit être proposée par un parrain, lui-même membre du Club.
- Le candidat devient stagiaire pendant un mois, et participe pleinement à toutes les activités du Club (il ne dispose pas du droit de vote)
- A l'issue de son mois de stage, le candidat devient membre de plein droit du Club s'il reçoit l'approbation de la moitié des membres exprimés.

#### **2.1.3 Procédure d'exclusion**

Il va de soi que la procédure d'exclusion doit être exceptionnelle. Elle ne résulte pas de manquements quelconques, mais relève d'un vote de défiance.

- Deux membres présentent au Club une demande d'exclusion.
- Cette demande doit être approuvée par les 2/3 des membres exprimés.

#### **2.1.4 Droits et devoirs associés au statut de membre du club**

- Les membres du club peuvent à tout moment en dehors des manifestations officielles du club échanger quelques généralités
- L'accèsion au statut de membre implique le renoncement à toute approfondissement de la connaissance d'Abélard (histoire, légende, analyse...). Dans le cas où le membre aurait eu avant son adhésion au club des connaissances sur le sujet autres que celles fournies par G. Flaubert, il s'efforcera d'oublier l'ensemble de ces informations.

### **2.2 Le bureau**

Le bureau du club est composé d'un certain nombre de membres.

- Le président d'honneur est en charge de la cohérence du club avec ses missions et ses statuts.
- Le secrétaire général s'assure de la bonne marche opérationnelle du Club.
- Le trésorier garantit une gestion saine du club, notamment des actifs du Club.

- D'autres postes seront, le cas échéant, affectés, et ce autant que de besoin.

Le bureau est désigné selon la procédure ad-hoc.

## 2.3 Moyens

### 2.3.1 Moyens financiers

L'argent corrompt tout. Refusant la financiarisation croissante dans tous les domaines de l'action humaine, le club Abélard s'est établi des règles draconiennes en la matière.

Le club ne percevra aucun revenu : ni cotisation, ni dons, et encore moins sponsoring de toute sortes (qui pourrait vouloir influencer nos réflexions via des lobbies).

Le club devra limiter au maximum ses dépenses.

Le club ne pourra pas être introduit en bourse, pour ne pas être à la merci des marchés financiers et des fonds de pension. Il ne sera pas ainsi les yeux rivés sur le court terme, mais bien au contraire, fidèle à sa vocation, le regard tendu vers un horizon éternel, un savoir permanent.

### 2.3.2 Moyens de communication

Le club utilisera tous les moyens modernes de communication et en particulier les NTIC qui permettent de communiquer avec le monde entier pour des montants dérisoires.

## 2.4 Evolution du club et de ses règles

Les modification des règles du club devront nécessiter l'accord du bureau et de certains membres du club.

Si le club ne s'était pas réuni pendant une année complète glissante, il serait dissout.

# 3 **LES ACTIVITES**

## 3.1 Les réunions plénières

Hors des plages allouées à des discussions pratiques sur le fonctionnement du club, il n'est autorisé de dire que des banalités et généralités ; de quelque niveau que ce soit

- Le déroulement des séances plénières devra respecter un ordre du jour précis
- Un point précis sera fait d'entrer sur le climat, puis l'on entamera la discussion en abordant successivement les thèmes suivant
- Actualité
- Sujet de société
- Sujet philosophique
- Discussion libre

Au cours des réunions un ou plusieurs membre du club s'étonneront de l'absence d'Héloïse. A cet étonnement répondront des gloussements amusés d'autres membres.

Les paroles hors des débats, à des fins pratiques, devront autant que possible prendre la forme de généralités.

Avec l'accord du bureau des invités pourront être conviés pour des interventions sur des thèmes identifiés ou simplement pour apporter une vision originale sur les thèmes traités.

### 3.2 Les activités extraordinaires

Des activités extraordinaires pourront être organisées par le club :

Soirée littéraires

Galas

Week Ends culturels

Tournées

Colloques

(Liste non limitative)

STATUTS VOTES AU CAFE DES PHARES, PLACE DE LA BASTILLE, A PARIS, LE QUATORZE OCTOBRE DEUX MILLE DEUX.